



Mot du maire

Des nouvelles de votre municipalité
Août 2019

Atelier de revégétalisation – un gros merci



Un grand merci à ceux qui ont participé à l'atelier de revégétalisation de la bande riveraine le samedi 13 juillet! Ce fut un succès grâce à vous et votre intérêt pour la protection des lacs d'Ivry! Pour ceux qui n'ont pu assister et qui désirent obtenir la présentation PowerPoint, prière de communiquer avec nous à admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca.

Érosion des sols en bande riveraine – bonnes pratiques nautiques

Dans certains cas, l'activité humaine accentue le phénomène d'érosion connue sous le nom d'**érosion accélérée**. Par exemple, la circulation nautique motorisée et le déboisement des rives sont les deux activités principales qui accélèrent l'érosion naturelle des berges.

Le batillage, soit le battement des vagues contre les rives produit par le remous des embarcations motorisées, engendre une érosion des rives.

L'impact du batillage sera plus ou moins important selon la hauteur des vagues heurtant la berge. Il est donc important de reconnaître le lien qui existe entre la vitesse de l'embarcation et la vague produite :

- **Vitesse de déplacement** – près des rives ou dans les petits cours d'eau, pour minimiser les effets du batillage, adopter une vitesse lente qui déplace peu d'eau.
- **Vitesse de transition** – c'est la vitesse intermédiaire entre la vitesse de déplacement et la vitesse de planage. À cette vitesse, la proue a tendance à s'élever, et la poupe, à s'enfoncer dans l'eau, créant ainsi une vague importante. On utilise donc cette vitesse **loin des rives**.
- **La vitesse de planage** – bien que la hauteur de vague produite en vitesse de planage est habituellement moindre que celle produite en vitesse de transition, la vague créée en vitesse de planage est longue, rapide et profonde sous l'eau; elle contient beaucoup d'énergie. Lorsqu'elle atteint les eaux peu profondes, elle s'élève en surface et son potentiel érosif et destructif devient important. Donc, utilisez la vitesse de planage **loin des rives**.



Vitesse de déplacement



Vitesse de transition



Vitesse de planage

Les bonnes pratiques de conduite chez les plaisanciers sont essentielles pour réduire l'érosion des rives. L'adoption d'un comportement visant à réduire l'effet néfaste des vagues représente une étape indispensable vers la gestion durable du territoire et la protection de nos ressources en eau. Donc, pour minimiser l'effet néfaste des vagues, nous recommandons quant vous naviguez, l'adoption des vitesses de déplacement appropriées à la distance des rives.

Pour conclure, la restriction de vitesse sur le lac Manitou n'est pas d'entraver la jouissance des plaisanciers, mais de réduire les effets néfastes des vagues sur l'érosion des berges ainsi que de, bien sûr, réduire le nombre d'incidents dangereux.

Capsule sur Ivry-sur-le-Lac – l'histoire continue

D'après Phillipe Ogier d'Ivry, le petit-fils de Raoul Ogier d'Ivry à qui revient le nom de la Municipalité, c'est dû aux demandes insistantes de ce dernier, que sa mère Angèle Dupuy D'angeac accompagna lui et son épouse Elza Herreboudt et acquis pour eux en 1892 un domaine de plusieurs centaines d'hectares sur les bords du Lac Manitou, où ils purent construire une importante demeure appeler « Manitou Lodge ».

Aussi, au dire de Phillipe, Raoul et Elza ainsi que leur beau-frère Alex Johnson, ont entrepris d'attirer des riches habitants de Montréal, d'Ottawa, puis de Toronto, ainsi que quelques Américains à venir construire, autour du lac et dans les collines avoisinantes, des résidences secondaires pour y passer les fins de semaine et les vacances.

Plusieurs années plus tard, la nouvelle communauté qui s'était progressivement constituée autour du Lac Manitou, exprima son désir d'indépendance, et c'est ainsi qu'après de nombreuses démarches effectuées auprès de l'administration territoriale du Québec et jusqu'au Parlement d'Ottawa, que la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac fut créée en 1912.

Sûreté du Québec – formulaire pour rapporter une infraction récurrente



Souhaitez vous signaler à la Sûreté du Québec des soucis concernant la sécurité routière (excès de vitesse, manque de respect des consignes routières) ou récréotouristique (par exemple : VTT, motoneige, bateau), un évènement ou une activité sociale (manifestation, kiosque), ou un règlement municipal (nuisances, incivilités), etc.?

Eh bien, lorsque vous souhaitez rapporter une infraction récurrente ou une préoccupation non urgente, nous vous invitons à remplir en ligne le formulaire intitulé « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal » à : <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/10/SQ-3094.pdf>. Une fois celui-ci complété, vous n'avez qu'à le faire suivre directement par courriel à la SQ à l'adresse suivante: poste.mrc.laurentides@surete.qc.ca, ou par télécopie au 819-326-7944. Finalement, vous pouvez soumettre le formulaire en personne entre 08h30 et 16h30 du lundi au vendredi, au poste de police situé au 501, rue Léonard à Sainte-Agathe-des-Monts.

Toutefois, pour toute urgence, ou pour signaler un cambriolage ou toutes autres requêtes de nature criminelle, vous êtes invités à continuer à faire le 911 ou appeler le 310-4141 pour l'ouverture d'un dossier opérationnel.

Invitation – Conservation de la Nature Canada – projet d’aménagement sur la route 117

Vous êtes tous cordialement invités à assister à une conférence de presse qui se tiendra à l’hôtel de ville d’Ivry-sur-le-Lac au 601, chemin de la Gare, le lundi 19 août prochain à 10 h 30. Cette conférence de presse de Conservation de la Nature Canada (CNC) aura pour but de faire l’annonce de la protection d’une terre de 27 hectares, centrale pour la consolidation d’un corridor écologique et le déplacement des animaux dans le sud des Laurentides en bordure de la route 117.

Par ailleurs, vous visiterez le lieu où CNC, en collaboration avec Conservation Manitou et plusieurs autres partenaires, aménagera des passages fauniques d’un côté à l’autre de la route pour la survie des animaux et la sécurité routière.

Pour plus de renseignements, ou pour confirmer votre présence et celle de vos accompagnateurs avant le 12 août 2019, prière d’envoyer un courriel à : invitation@conservationdelanature.ca.

Construction ou rénovation de quais – quelques contraintes

Souhaitez-vous refaire votre quai? Si oui, avant de vous aventurer avec ces travaux, nous recommandons que vous communiquiez avec nous pour discuter de vos plans par courriel à inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou par téléphone à (819) 321-2332, poste 3702.

Par ailleurs, pour vous aider avec vos préparations, voici quelques contraintes auxquelles vous devrez penser avant de finaliser vos plans de constructions :

- Un seul quai est autorisé par terrain riverain;
- Tout quai doit être situé à une distance minimale de 3 mètres du prolongement vers le plan d’eau des lignes latérales du terrain;
- Un quai peut avoir une superficie maximale de 32,5 m² (349,8 pieds²) et une longueur maximale de 12 mètres (39 pieds, 4 pouces);
- Une passerelle peut être installée sur la rive afin de rejoindre le quai. La superficie de la passerelle doit être déduite de la superficie maximale permise pour le quai;
- Il en est de même pour un radeau. La superficie totale du quai et du radeau doit être au plus 32,5m².

Message d’Hydro Québec – coupe d’arbres près des fils électriques

L’été est la saison des activités et des travaux extérieurs, mais il arrive encore trop souvent que des gens se blessent ou perdent la vie en tentant de couper une branche ou en manipulant des objets longs près des fils électriques. On ne doit rien approcher à moins de trois mètres des fils électriques. Échelles, grues, échafaudages, perches pour piscine, scies, cerfs-volants et même jet d’eau en continu doivent être tenus loin des fils électriques.

Débarcadère – heures d’ouverture – changements

Avec le retour en classe de notre préposé au débarcadère, nous devons modifier les heures d’ouverture de celui-ci comme suit à partir de lundi le 25 août prochain, et ce, jusqu’au lundi le 14 octobre 2019 inclusivement :

- Lundi au vendredi – de 09h00 à 16h30
- Samedi – de 10h00 à 18h00
- Dimanche – de 08h30 à 16h30

Sondage – Abrinord

Abrinord, un des 40 organismes de bassins versants officiellement reconnus par le gouvernement du Québec, est responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée de l’eau dans la zone qui lui est confiée. Fondé en 2003, le premier mandat consiste à élaborer, à mettre à jour, à promouvoir et faire le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l’eau (PDE).

Dans le cadre de la mise à jour du PDE, on vous invite à compléter un sondage en visitant leur site web au : <https://www.abrinord.qc.ca/>.

Autres sujets d’intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l’on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n’hésitez pas, l’équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c’est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,
Daniel Charette
Municipalité d’Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca